

SYSTÈME D'ÉVACUATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- ☐ Nom et coordonnées du requérant, incluant le numéro de téléphone et l'adresse courriel
- ☐ Nom et coordonnées de l'entrepreneur (si applicable)
- ☐ Adresse des travaux
- ☐ Description des travaux
- ☐ Date de début et de fin de travaux
- ☐ Coût des travaux

LISTE DES DOCUMENTS ET AUTRES INFORMATIONS REQUISES ⁽¹⁾

☐	Étude de caractérisation du sol et du terrain naturel
	Le document d'étude soumis doit être réalisé par une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière et comprenant les exigences prévues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (L.R.Q., c. Q-2, r.22). Ce document doit être soumis en version originale, à l'échelle, et doit inclure au minimum les informations suivantes : ☐ La topographie du site; ☐ La pente du terrain récepteur; ☐ Le niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur, incluant la méthodologie utilisée pour établir ce niveau; ☐ Le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de dol perméable, peu perméable ou imperméable sous la surface du terrain récepteur; ☐ L'indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement; ☐ Le nombre de chambres à coucher de la résidence; ☐ Le sceau et la signature du professionnel qualifié.

DEMANDE DE PERMIS INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS

☐	Contenu du plan de localisation sur le lot et des lots contigus
	Le plan de localisation à l'échelle de l'installation septique doit inclure entre autres les informations suivantes : ☐ La localisation des limites de propriété du lot concerné par les travaux et des lots contigus à celui-ci incluant : ▪ la localisation de tout puits, lac, cours d'eau, milieu humide (ex. : marais, étang, etc.), conduite d'eau, conduite souterraine de drainage de sol, fossé, haut de talus et/ou arbres présent sur ceux-ci, ▪ la localisation de toute résidence (existante ou projetée) présente sur ceux-ci; ☐ La localisation prévue de chaque composante du système d'évacuation et de traitement des eaux usées, incluant leur niveau d'implantation selon les normes applicables (système étanche et non étanche); ☐ Le niveau d'implantation du système non étanche par rapport aux niveaux du roc, des eaux souterraines, du sol imperméable ou du sol peu perméable situé sous la surface du terrain récepteur (si applicable); ☐ <i>Dans le cas d'un projet avec rejet dans un cours d'eau ou dans un système de gestion des eaux pluviales :</i> ▪ indiquer les normes applicables, selon le cas.

⁽¹⁾ Tout document manquant doit être transmis dans un délai maximal de **45 jours** suivant l'ouverture de la demande pour compléter votre dossier, à défaut de quoi, nous procéderons à la fermeture de ce dernier.

Les documents requis peuvent être transmis :

- en format numérique à l'adresse courriel suivante : info-permis@drummondville.ca (lors de la transmission, s.v.p. prendre soin de bien identifier votre envoi en indiquant dans l'objet l'adresse de référence pour les travaux);
- en personne au comptoir du Service de l'urbanisme de l'hôtel de ville situé au **415, rue Lindsay**.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec nous en composant le **311**.

Il est important de noter que cette liste est non exhaustive et qu'en tout temps, la Ville peut exiger d'autres documents et/ou informations supplémentaires afin de compléter le dossier pour fins d'étude.